



RCSM
RANDONNÉE COLLECTE DE FONDS
EN SPYDER ET MOTO & 10^e ÉDITION 2024

Au profit de :



ET TIRAGE D'UN RYKER 2024
SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

Fondation
cancer du sein
du Québec

**Loterie "Randonnée collecte de fonds 2024 en Spyder ou en moto
au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec"**
(Programme d'aide financière destiné aux personnes atteintes du cancer du sein.)

En partenariat avec :

Adrénaline Sports Québec, 6280 boul., Wilfrid Hamel, L'Ancienne-Lorette, Qc, G2E 2H8

Adrénaline Sports Lévis, 865, rue de Lauberivière, Lévis, Qc, G6M 0S4

Adrénaline Sports Clermont, 184 boul., Notre-Dame, Clermont, Qc, G4A 1G1

Adrénaline Sports St-Georges, 15655, boul., Lacroix, St-Georges, Qc, G5Y 1S1

Adrénaline Sports Montmagny, 230, Chemin Des Poiriers, Montmagny, Qc, G5V 4S4

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU TIRAGE 2024

DATE DU TIRAGE : 7 SEPTEMBRE 2024 à 21:00 HNE

ENDROIT DU TIRAGE :

Adrénaline Sports Lévis,

865, rue de Lauberivière,

Lévis, Qc, G6M 0S4

1. Période du tirage

Le tirage 2024 Randonnée Spyder et moto est **tenu par la Fondation cancer du sein du Québec (l'«Organisateur»)**. Le Tirage commence Janvier 2023 et se termine le 7 septembre 2024 à 20h45, au plus tard (la «Période du tirage»).

2. Admissibilité

2.1 Le Tirage est ouvert, **seulement, aux résidents du Québec** étant âgés de dix-huit (18) ans et plus au moment où ils participent au tirage. **Règlement de la RACJ.**

Sont exclus les employés, les représentants, les membres du conseil d'administration et les mandataires de l'Organisateur ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

2.2 En prenant part à ce tirage, le Participant reconnaît et accepte les règles officielles de façon inconditionnelle.

2.3 En prenant part à ce tirage, le Participant reconnaît et accepte que l'Organisateur et ses partenaires puissent compiler les renseignements personnels fournis, et utiliser ceux-ci en vertu de leurs politiques de confidentialité disponibles sur leurs sites Web respectifs.

3. Comment participer

3.1 Pour participer au tirage, le Participant doit se procurer un billet au coût de 20 \$ l'unité. Les billets peuvent être achetés sur la boutique en ligne de l'Organisateur au

<https://rubanrose.org/produit/tirage-ryker/>

ou encore dans l'un des 5 magasins de nos partenaires:

Adrénaline Sports Québec, 6280 boul., Wilfrid Hamel, L'Ancienne-Lorette, Qc, G2E 2H8

Adrénaline Sports Lévis, 865, rue de Lauberivière, Lévis, Qc, G6M 0S4

Adrénaline Sports Clermont, 184 boul., Notre-Dame, Clermont, Qc, G4A 1G1

Adrénaline Sports St-Georges, 15655, boul., Lacroix, St-Georges, Qc, G5Y 1S1

Adrénaline Sports Montmagny, 230, Chemin Des Poiriers, Montmagny, Qc, G5V 4S4

3.2 Il n'y a pas de limite de billets par participant

3.3 Les billets utilisés pour ces tirage se détaillent comme suit:

a) 4 000 billets numérotés de 0 001 à 4 000 vendus au coût de 20 \$ chacun

b) Le nombre total de billets pour ce tirage est 4 000

c) Le numéro de licence émis par la Régie des alcools, des courses et de jeux du Québec (RACJ) est : **2431**

4. Prix:

Il y a un seul (1) prix à gagner, soit un véhicule Can-Am Ryker 900 Ace 2024*, modèle de base d'une valeur de 15 324\$ ou 10 000,00 \$ en argent.

5. Tirage au sort

5.1 Le tirage au sort du prix sera effectué le samedi 7 septembre 2024 à 21h00 chez

Adrénaline Sports Lévis,
865, rue de Lauberivière,
Lévis, Qc, G6M 0S4

devant un minimum de trois témoins.

5.2 Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel au plus tard dans les deux (2) jours suivant le tirage.

6. Conditions particulières reliées au prix

6.1 S'il décide de choisir le Ryker, le gagnant devra assumer entièrement la responsabilité en ce qui concerne : les taxes, le titre du véhicule, les frais de permis et d'enregistrement, l'assurance, l'équipement additionnel et tous les autres frais reliés à l'utilisation de ce véhicule offert à titre de prix.

6.2 Le gagnant doit prendre possession du prix gagné lors de ce tirage, au plus tard à 17h00 le 4 octobre 2024
chez **Adrénaline Sports Lévis, 865, rue de Lauberivière, Lévis, Qc, G6M 0S4.**

6.3 Pour prendre possession de son prix, le gagnant devra accepter les demandes suivantes:

- a) Le gagnant devra signer une déclaration d'exonération de responsabilité
- b) En acceptant son prix, le gagnant permet aux partenaires Adrénaline Sports d'utiliser à des fins publicitaires son nom, sa photo, son image, sa voix et toute autre déclaration qu'il aura faite en rapport avec le tirage sans exiger de rémunération additionnelle.

7. Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

7.1 Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché.

7.2 Un différent quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

8. Ces règlements se trouvent sur notre page Facebook

<https://www.facebook.com/Randonnée-collecte-de-fonds-Spyder-et-moto-754558368057852>

et

sur le site internet respectif des partenaires.

Le nom du gagnant(e) sera publié sur les mêmes sites.

*La photo du Ryker utilisée dans la publicité du tirage est à titre indicatif seulement.